



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 3 octobre 2022 à 19 heures, à l'Hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Diminuer la marge de recul avant de la maison unifamiliale existante à 8,6 m au lieu de 9 m. Diminuer la marge de recul arrière de la remise existante à 0,2 m au lieu de 0,6 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 4940, rue Boisclair
Lot 3 673 514 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 15 septembre 2022.

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier